

SEANCE CONSEIL MUNICIPAL 24 JUIN 2013

L'an **deux mille treize le vingt quatre juin**, le Conseil Municipal de la commune de Sauveterre de Guyenne dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Sauveterre de Guyenne, sous la présidence de **M. Benoit PUAUD**, 1^{er} Adjoint au Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 juin 2013

Présents : M. Benoît **Puud**, M. Patrick **Barrière**, M. Pierre **Tomada**, Mme Sandrine **Combefreyroux**, Mme Marie-José **Lawther**, Adjoint, Mme Ghislaine **Cuoy**, Mme Sandrine **Dèche**, M. Luc **Hérault**, M. Guy **Latorre**, M. Claude **Lumeau**, M. Serge **Maurin**, Françoise **Mery**, Mme Annette **Quebec**, M. Jean-Paul **Souan**.

Absents ou excusés : M. Yves **d'Amécourt** (pv à Benoit Puud), M. Rémi **Ballarin**, M. Gilles **Bussac**, M. Philippe **Laveix** (pv à Sandrine Dèche), Mme Sylvie **Panchout** (pv à Patrick Barrière).

Monsieur le 1^{er} adjoint excuse Monsieur le Maire retenu chez lui par un lumbago.

Monsieur le 1^{er} adjoint préside la séance et demande si tous les conseillers ont reçu le compte-rendu du 27 mai 2013 si des observations sont à formuler. Aucune remarque n'étant faite, le compte-rendu du 27 mai 2013 est adopté à dix sept voix pour.

Monsieur Serge MAURIN est désigné secrétaire de séance.

L'ordre du jour est énoncé.

Ajout :

1. Budget

- Décision modificative

6. Questions diverses

- demande de subvention courrier du Conseil général
- ANACR Commémoration

Retrait :

5. Dénomination des rues

ORDRE DU JOUR

1 – BUDGET

- *Subvention façade*

Monsieur le 1^{er} Adjoint fait part au conseil municipal de la demande de Madame Marie Madeleine WATIER, qui sollicite une aide pour les travaux de réfection de la façade de son immeuble place de la République dont elle est propriétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à dix-sept voix pour, d'accorder une subvention de 1 000 € à Madame M.-Madeleine WATIER pour les travaux de réfection de la façade de son immeuble Place de la République (conformément à la délibération du 14 mai 2012).

- *Admission en non-valeur*

Monsieur le 1^{er} Adjoint signale au conseil municipal que Madame La Trésorière a avisé la commune de l'ensemble des titres n'ayant pu être recouvré malgré les diligences effectuées.

Séance du 24 juin 2013

Pour la commune 2 titres pour un montant global de 12,12 € (accueil périscolaire)

Pour la régie d'assainissement 29 titres pour un montant global de 2 201.47 €

Il est important de noter que l'admission en non-valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à dix-sept voix pour, admet en non-valeur la somme 2 201.34 € pour la régie d'assainissement et pour 12.12 € pour la commune (accueil périscolaire) selon l'état transmis, arrêté à la date du 24 mai 2013.

- *admission en non-valeur « créances éteintes »*

Monsieur le 1^{er} Adjoint informe les membres du conseil municipal que Madame La Trésorière de Sauveterre de Guyenne vient de lui faire parvenir une demande de mise en non-valeur pour un montant de 281.47 € dans un courrier du 06 mars 2013.

Monsieur le 1^{er} adjoint signale que la personne concernée a déposé un dossier de surendettement qui a été accepté dans sa séance du 10 janvier 2013 et que dans le cas présent de « faillite personnelles », la loi impose l'effacement de la dette et demande au conseil municipal :»

Après échange de vue, le conseil municipal décide, à dix-sept voix pour :

- l'admission en non-valeur des titres de recettes concernés
- prévoir la dépense pour un montant de 281.47€ au compte 6542 « créances éteintes »

- *Décision modificative*

Monsieur le 1^{er} adjoint expose au conseil municipal que le cabinet METROPOLIS a été sollicité pour effectuer deux opérations non prévues au marché d'élaboration du PLU notamment :

- Réalisation d'un dossier pour la présentation au Scot Sud Gironde
- Reprise complète du zonage du PLU (format S.I.G.)

Et qu'il y a lieu de prévoir des crédits supplémentaires pour le règlement de ces opérations.

INVESTISSEMENT	
2031 - Frais d'études	-3 550.00
202 - Frais réalisation document d'urbanisme	+3 550.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à dix-sept voix pour, adopte la décision modificative.

2 – EGLISE NOTRE DAME

Monsieur Benoit Puaud rappelle que l'Agence Goutal à rédiger un avant-projet sommaire concernant la restructuration de l'église Notre Dame, parvis, clocher, maçonnerie, carrelage et chauffage et présente le plan de financement :

Séance du 24 juin 2013

Restructuration de l'Eglise N-D Coût HT	DEPENSES	RECETTES
Travaux Eglise		
Maçonnerie - Gros œuvre - Chantier	206 600.00	
Charpente	22 550.00	
Couverture tuile creuse et zinguerie (Clochet)	32 450.00	
Toiture eglise	20 000.00	
Paratonnerre	6 900.00	
Système campanaire	28 300.00	
Chauffage	10 000.00	
TOTAL INVESTISSEMENT	326 800.00	
ETAT - DETR - Lieux de culte - Taux 35 % (montant subventionné 363200€)		127 120.00
CG: aménagement des abords d'un monument historique - Taux 25% (plafond 120 000€)		25 500.00
Fondation de France		
DRAC		
CR		
TOTAL SUBVENTIONS		152 620.00
Commune (autofinancement, emprunt) et autres subventions		174 180.00
Total de l'opération HT	326 800.00	326 800.00
TVA (19,6% du montant HT)	64052.8	
FCTVA (15,758% du montant TTC)		61 590.58
Commune (autofinancement, emprunt) et autres subventions		176 642.22
TOTAL de l'opération (TTC)	390 852.80	390 852.80

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à dix-sept voix pour, le nouveau plan de financement pour la restructuration de l'église Notre Dame et autorise Monsieur le Maire à déposer des dossiers de demandes de subventions.

L'appel d'offre (marché de travaux) sera lancé dans le courant de l'été 2013 pour des travaux début novembre 2013.

Monsieur Tomada signale également que des travaux de toiture vont être entrepris afin de pallier à d'importantes fuites dans la toiture notamment au-dessus de la sacristie et sur le côté sud de l'église. Les travaux devraient être effectués rapidement afin que les échafaudages soient enlevés pour la fête des vins 2013.

3 – ASSAINISSEMENT

Monsieur Benoit PUAUD rappelle que l'enquête publique s'est déroulée du 12 avril 2013 au 14 mai 2013, Monsieur Jean-Pierre GAURY, commissaire enquêteur a remis son rapport et ses conclusions sur le projet de révision du schéma directeur et zonage d'assainissement et a émis un favorable au projet.

Le Monsieur Benoit Puaud signale les quelques modifications apportées au projet, notamment le village du Puch est supprimé de la zone de réseau collectif, le village de « Roussillon » reste en zone de réseau collectif, le lieu dit « le Rouey » a été englobé dans la zone du réseau collectif actuel.

Ce schéma suit l'évolution de la commune apporté par l'approbation du PLU.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à dix-sept voix pour, d'approuver le nouveau schéma directeur et zonage de l'assainissement.

Monsieur Benoit Puaud rappelle que le PLU sera opposable à partir du 28 juillet 2013 (sauf demande contraire du Préfet) et que le contrôle de légalité court jusqu'au 24 août 2013.

4 – DIAGNOSTIC ENERGETIQUES DES BATIMENTS

Monsieur le 1^{er} Adjoint rappelle que la commune avait lancé un appel d'offre pour le diagnostic énergétique des bâtiments communaux.

Monsieur le 1^{er} adjoint signale que toutes les offres reçues (21 au total) ont été étudiées en collaboration avec le SIPHEM et fait part de l'analyse des offres pour déterminer le bureau d'étude.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à dix-sept voix pour, de confier l'étude au cabinet « A2C Efficacité Energétique » pour un montant de 20 500 €, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché et à déposer des demandes de subvention auprès de l'ADEME.

Ces diagnostics seront réalisés à l'automne et l'hiver prochain sur l'ensemble des bâtiments communaux, y compris les écoles.

6 – QUESTIONS DIVERSES

- Schéma départemental de coopération intercommunale de la Gironde

Monsieur Benoit Puaud fait part au conseil municipal de l'arrêté du Préfet d'extension du périmètre de la communauté des communes du Sauveterrois, entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2014, ainsi que de l'arrêté d'extension du Syndicat Mixte eaux et rivière de l'Entre deux mers entrant en vigueur également au 1^{er} janvier 2014.

- Ligue de football Aquitaine

Monsieur Benoit PUAUD fait part des remerciements de la Ligue de Football Aquitaine pour l'accueil à l'occasion de la finale de la Coupe U18-Fouchy.

- La Réole Candidate « Ville d'art et d'histoire »

Monsieur Puaud fait part au conseil municipal du soutien de la commune de Sauveterre à la Ville de La Réole candidate au label « Ville d'art et d'histoire » avec un projet plus large de « Pays d'Arts et d'histoire » pour lequel la commune de Sauveterre de Guyenne est aussi volontaire. Le Maire a envoyé un courrier de soutien à Bernard Castagnet, Maire de La Réole.

- Prévention Routière

Lecture du courrier de remerciement de l'association Prévention Routière pour la subvention accordée en 2013 ainsi que l'aide apportée aux actions menées en matière de prévention des accidents.

- Générations Mouvement – fédération de Gironde – Les aînés ruraux

Lecture du courrier de remerciements des Aînés ruraux de la Gironde pour l'aide apportée par la commune lors de leur manifestation, concours de pétanque, sur Sauveterre.

- SIPHEM – maison de l'Habitat

Monsieur Benoit Puaud présente les nouvelles actions menées avec le SIPHEM et notamment 4 objectifs prioritaires :

- La lutte contre la précarité
- L'accompagnement des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie pour l'adaptation de leur logement
- La lutte contre l'habitat indigne et dégradé
- Le développement d'une offre de logements locatifs privés à vocation sociale.

- Centre routier départemental

Lettre d'information sur l'avancée des travaux de réhabilitation des locaux du centre routier départemental à Langon.

- Conseil Général – demande de subvention

Monsieur Benoit Puaud donne lecture du courrier du Conseil Général accusant réception de notre demande de subvention pour les travaux dans les écoles, laquelle sera étudiée attentivement.

- ANACR

Courier de l'ANACR pour la commémoration du 69^{ème} anniversaire des combats survenus dans la région en 1944, prévue le samedi 13 juillet 2013 à partir de 9 h. Comme de tradition un dépôt de gerbe sera effectué à la stèle de Pénic, à St Léger de Vignague et au monument aux morts de Sauveterre-de-Guyenne. Un vin d'honneur clôturera la cérémonie.

- Otages d'Arlit

Monsieur Benoit Puaud présente l'association de soutien aux 4 otages d'Arlit (Niger), et demande au conseil municipal une éventuelle adhésion à cette association avec la pose d'une banderole de soutien aux otages, après en avoir délibéré, neuf conseillers sont d'accord sur cette proposition.

- TIGF

Monsieur Benoit Puaud évoque de nouvelles nuisances de la station de compression (bruit, odeur de gaz). En effet comme chaque année, en juin, TIGF effectué les travaux de maintenance sur le site, du fait d'une mauvaise météo les nuisances s'accroissent notamment les émanations de gaz. Ces travaux étaient prévus dans le planning envoyé par TIGF aux voisins, en janvier dernier. Un nouveau planning sera envoyé prochainement concernant le second semestre.

AGENDA

28 juin 2013 - Kermesse école élémentaire

28 juin 2013 – repas de quartier – St Romain de Vignague

29 juin 2013 – Assemblée Générale de l'ACCA

29 juin 2013 - fête du Football

29 juin 2013 - concert « les Sonatines » salle des fêtes 21 h

04 juillet 2013 – rencontre inter-entreprises salle des fêtes 20h

05 juillet 2013 - 20H : repas communal (agents + élus CM) - Stade J. BARRIERE

06 juillet 2013 – ouverture de la piscine (jusqu'au 1^{er} septembre inclus)

12 juillet 2013 – repas piscine (piscine 19h30)

14 juillet 2013 - Feux d'artifice + bal (pas de repas)

26-27-28 juillet 2013 - Sauveterre fête ses vins (42^{ème} édition)

09 août 2013 – repas piscine (piscine 19h30)

14 au 21 août 2013 – voyage à Sottrum (40 ans du jumelage)

03 septembre 2013 – rentrée des classes (maternelle et élémentaire)

7 et 8 septembre 2013 – Festival Ouvre la Voix

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.